

Communiqué

Intervention de Régis JUANICO – Instauration d'une Taxe sur les Transactions Financières

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le rapporteur,
Mes chers collègues,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter la proposition de résolution de notre collègue Pierre-Alain Muet visant à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières en Europe.

Le 8 mars 2011, **le Parlement européen a voté un rapport qui appelle à la création d'une taxe sur les transactions financières**. Hier encore, ce même Parlement a voté le rapport de la Commission spéciale « SURE » réitérant cet appel. Malgré l'opposition obtue, incompréhensible de la Commission Européenne, plusieurs Etats membres se sont engagés à avancer sur ce thème. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des Partis socialistes européens qui porte ce projet que nous défendons en même temps, que nos collègues allemands du SPD au Bundestag. La cause avance et nous sentons bien que **c'est le moment ou jamais d'avancer sur cette question**.

Nous proposons une taxe réaliste de 0,05%, sur toutes les transactions financières au niveau de l'Union Européenne. C'est une mesure salubre de rééquilibrage sur le plan fiscal, alors que le secteur financier est plus faiblement taxé que les autres secteurs, comme les revenus du travail ou le secteur productif.

Nous pouvons le constater chaque jour, deux ans et demi après le début de la crise, les difficultés économiques et sociales frappent durement des millions de personnes dans les 27 Etats membres de l'Union.

Les citoyens européens souffrent des politiques brutales d'austérité d'inspiration libérale qui font des dégâts considérables en matière de cohésion sociale : 7 millions d'européens ont perdu leur emploi depuis fin 2008. La croissance au sein de l'Union européenne en souffre par voie de conséquence. Nous avons le devoir agir pour sortir de cette impasse, il en va de l'intérêt de l'Europe et de ses habitants : **nous devons retrouver des marges de manœuvre financières et politiques nouvelles**.

La responsabilité du secteur financier dans la crise n'est plus à démontrer. Citons quelques chiffres pour démontrer à quel point ce secteur est aujourd'hui déconnecté des évolutions de l'économie réelle : **le volume des transactions financières a crû cinq fois plus vite que le PIB depuis 1950**, 4000 Mds de dollars s'échangent chaque jour sur le

marché des changes. Le montant des transactions financières internationales a doublé depuis 2002 : Cette hausse vertigineuse provient en grande partie de la multiplication des prises de positions spéculatives aux fins de profit et ne relève pas principalement du financement des activités de production ou d'échanges de biens et de services.

Or, que s'est-il passé entre 2008 et 2010 ? Les aides en faveur du secteur financier se sont élevées à 4589 milliards d'euros, essentiellement sous forme de garantie, soit l'équivalent du PIB de la France et de l'Allemagne réunis. Les aides publiques concrètement versées ont atteint près de 500 milliards d'euros en 2008 et 2009.

Dans le même temps, la baisse des recettes fiscales des Etats a pour conséquence directe le creusement des déficits publics qui conduit toujours plus de pays à subir les attaques spéculatives de ces mêmes marchés financiers. Cette situation totalement ubuesque affaiblit les Etats et touche directement les peuples de l'Union.

La création d'une taxe sur les transactions financières répond donc à un double impératif de souveraineté et de justice.

Un impératif de souveraineté d'abord. La taxe appliquée aux transactions financières au sein de l'UE rapporterait 200 milliards d'euros. Nous proposons que ces nouvelles recettes soient affectées aux budgets des Etats membres afin qu'ils retrouvent les marges de manœuvres nécessaires à leur indépendance vis à vis des marchés et pour qu'ils conduisent des politiques publiques robustes en matière de solidarité, de Services publics, d'investissements dans les infrastructures ou les secteurs d'innovation pour l'avenir. Le principe européen de subsidiarité offrira aux Etats le libre choix de l'affectation des produits de cette taxe, y compris celui de le réaffecter au budget européen.

Un impératif de justice ensuite. Comment ne pas comprendre les peuples qui manifestent en Espagne, en Grèce et ailleurs quand les mesures d'austérité frappent exclusivement les secteurs productifs ou la protection sociale ? Les services publics, les mécanismes de solidarité sociale, sont menacés comme jamais auparavant bien qu'ils n'aient rien à voir avec la crise financière.

En conclusion, nous pouvons affirmer que le citoyen européen sera le premier bénéficiaire de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières qui aura trois effets vertueux :

- elle permettra **plus de transparence et de moralisation dans le secteur financier**,
- elle permettra de **dissuader certains mouvements spéculatifs**. L'instauration d'une telle taxe réduira considérablement les risques que certains organismes bancaires font prendre, encore aujourd'hui, à leurs clients. Trop souvent l'épargne de ces derniers alimente les opérations spéculatives de ces établissements.
- elle permettra, enfin, **de créer de nouvelles recettes budgétaires** pour financer des politiques volontaristes sur le plan industriel, de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté, des investissements de long terme dans l'économie réelle. C'est la possibilité offerte aux Etats d'innover pour mieux protéger leurs citoyens afin de faire face à d'hypothétiques futures secousses.